

La simplification de l'élevage des veaux avec un DAL

Fiche réalisée en Région Auvergne (Source : ACTEL)

Le DAL (Distributeur Automatique de Lait) permet d'automatiser l'alimentation lactée des veaux. Le veau, muni d'un collier électronique (même système que le DAC), se présente dans la stalle. En fonction d'un plan d'alimentation prédéfini par l'éleveur, le veau reçoit la quantité de lait programmée en un nombre de repas prédéfini. Le lait peut provenir de la traite des vaches laitières de l'exploitation, être reconstitué (lait en poudre) ou issu d'un mélange des deux.

Une exploitation du Puy-de-Dôme

- ▶▶ M.O : 2 UTH (le couple)
- ▶▶ SAU : 73,5 ha
- ▶▶ 46 Montbéliardes
- ▶▶ 246 500 l de quota
- ▶▶ 6 800 l / VL
- ▶▶ Production de bœufs
- ▶▶ Elevage des génisses de renouvellement



EN PRATIQUE...

La mise en place nécessite d'avoir une case à veaux, un local et une salle de traite proches. Dans cette exploitation, la machine et les stalles ne sont séparées que par une cloison. Une stalle aurait été suffisante (d'après le constructeur, une tétine permet d'alimenter 20 à 30 veaux). Les éleveurs ont toutefois préféré installer 2 stalles. Elles ne peuvent pas fonctionner simultanément mais permettent d'alimenter les veaux en continu sans attendre que le premier sorte.

Le remplissage du tank du DAL (200 l) se fait par pompage du lait dans le tank de la laiterie. Un nettoyage du circuit est effectué chaque jour (5 minutes) à l'aide d'une petite éponge circulant dans les tuyaux. A celui-ci s'ajoute une fois par semaine, un nettoyage complet de l'installation (30 minutes). Ces opérations, par gain de temps, sont effectuées en même temps que la surveillance du système et le suivi des veaux. En effet, l'ordinateur affiche la quantité de lait bu, au total et par veau. Les veaux « délogés » (qui se sont présentés mais n'ont pas bu) ou dont la vitesse de tétée est faible peuvent ainsi être détectés.

La prise en main de l'ordinateur est simple et les informations à entrer sont réduites. Tout d'abord, il faut saisir un (ou plusieurs) plans d'alimentation. Il suffit ensuite de rentrer la date de naissance du veau introduit dans le lot, son numéro de collier et le plan d'alimentation lui correspondant.

Coût pour 40 veaux : 10 000 € (tarifs 2008)

POINT DE VUE DE L'ELEVEUR

« La mise en place du DAL n'a pas rencontré de difficultés particulières ». Néanmoins, les éleveurs estiment aujourd'hui qu'il serait souhaitable de « **pouvoir faire deux lots** » (en fonction de l'âge par exemple). En effet, il est plus facile d'habituer un veau au DAL lorsque les veaux plus âgés ne gênent pas par leur présence.

LES AVANTAGES DE LA TECHNIQUE

- Une distribution simplifiée et non pénible.
- Une diminution du risque de diarrhées et une meilleure croissance. En effet, les veaux boivent le lait chaud et en plusieurs fois (4 fois en début d'allaitement).
- Une distribution du lait par demi-litre ce qui limite les pertes.
- Pas de concurrence entre veaux grâce aux stalles individuelles qui évitent tout « vol » de la ration.
- Une facilité d'utilisation et la fiabilité du matériel (pas de panne en 9 ans d'utilisation).

LES INCONVENIENTS DE LA TECHNIQUE

Dans certains cas (rares), il arrive que des veaux se présentent mais ne boivent pas le lait. Or, le lait non bu ne pourra pas être récupéré par le veau lors d'une autre demande.

Dans cette exploitation, le DAL est installé dans un coin ce qui empêche la réalisation de 2 cases et donc de 2 lots distincts ;

LE POINT DE VUE DU TECHNICIEN

« Le DAL améliore la répartition du travail. Sans DAL, l'alimentation manuelle des veaux se fait généralement pendant la traite et nécessite donc d'être plusieurs. Avec le DAL, les veaux s'alimentent seuls, du moment que le tank est rempli. Sa mise en place est simple et ne fait pas appel à une technicité importante. Le mode de surveillance notamment est différent : il nécessite plus de rigueur mais peut-être réparti sur la journée. »

POUR EN SAVOIR PLUS :

Fiches techniques disponibles sur le site de l'Institut de l'Élevage : www.inst-elevage.asso.fr
Contrôle laitier du Puy de Dôme (tél : 04.73.87.75.69)



LES CONTACTS UTILES :

- | | |
|--|----------------|
| ▶▶ Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU | 03.24.33.89.69 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET | 03.25.43.72.72 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de la Marne: Christian MOULIN | 03.26.64.95.02 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne: Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN | 03.25.35.00.60 |